



*Interview de Didier Gauthier  
Président de la commission de normalisation ISO 26000*

## Quelles ont été les motivations pour l'implication de la France dans le processus de développement de l'ISO 26000 ?

La France a pris la décision de s'engager dans l'élaboration de l'ISO 26000 pour cinq raisons pouvant ainsi être résumées :

- 1) Intérêt spontané pour des travaux appelés à réunir l'ensemble des acteurs de la société avec un grand S sur des sujets indissociables de la mondialisation qui s'impose à tous, mais également porteur de régulations mieux éclairées.
- 2) Souci de clarifier des principes porteurs d'espoir mais souvent considérés comme des concepts flous sans réalité opérationnelle capable d'être mis en œuvre de façon simple et efficace.
- 3) Opportunité majeure pour faire rimer management et respect des trois piliers du développement durable sous le sceau d'un fonctionnement décloisonné, participatif ou chacun dans ses fonctions pourra apporter le meilleur de lui-même dans le respect de l'autre.
- 4) Richesse des échanges appelés à découler de la diversité des acteurs réunis au profit d'améliorations continues ayant pour cible des objectifs reconnus par tous
- 5) Enfin, volonté d'apporter aux acteurs déjà engagées à l'AFNOR sur le thème (SD 21000) un éclairage international.

## Selon vous, quels sont les principaux risques et les principales opportunités de l'ISO 26000 ?

Deux risques majeurs s'opposent. **Le premier** naîtrait de positions idéologiques qui reprises dans le document en cours d'élaboration sous couvert d'une prétention à l'universalisme d'une approche éthique lui conférerait une forme de « rigidité morale », de connotation dogmatique.

**Le deuxième** serait, à l'opposé, que soucieux d'écartier toute position forte de nature à structurer en profondeur les comportements et actions de chacun, l'ISO 26000 soit l'expression de consensus « mou » dont la vocation serait essentiellement la recherche d'une caution internationale à petit prix.

Le premier risque éloignerait le plus grand nombre, le deuxième enlèverait toute crédibilité aux acteurs réunis au-delà de toute bonne volonté.

**Un troisième** risque doit être présent à l'esprit, le texte en cours de construction n'aura pas vocation à pallier les carences locales en terme législatif, réglementaire ou de contrôle régalién : sa vocation première d'aller au-delà, poussé par des intérêts supérieurs, reconnus

par la collectivité internationale regroupée comme jamais, nous le pensons, sous l'autorité de l'ISO.

Les opportunités sont quant à elles multiples. Elles s'expriment en premier lieu par le fruit du « brassage » ainsi organisé de façon trans-pays mais également de façon trans-partie prenante : Quoi qu'il arrive cela laissera trace !

## **Selon vous, quel sera le scénario 5 ans après la publication de l'ISO 26000 ?**

Un souhait : que l'ISO 26000 fasse rapidement partie des outils courants de management des organismes et que chaque politique reprenne à son compte suivant les déclinaisons qui lui sembleront les plus efficaces, les principes incontournables qui auront été affichés et ce, en toute transparence, conscient qu'il en va de son intérêt au cœur des intérêts collectifs.

Une opinion : la qualité du travail élaboré dans le respect de ce qui est dit contribuera à donner au terme indiqué une réelle capacité d'entraînement pour l'essentiel automotrice pour aller sereinement, solidement, vers un équilibre accepté, reconnu par le plus grand nombre et en tout cas porteur d'un développement durable conjugaison de la responsabilité sociétale de chaque pièce du puzzle que constitue les organismes visés, qu'ils soient industriels gouvernementaux etc.

*Didier Gauthier*